

LE PETIT JOURNAL

De Guinkirchen

Sommaire

- 1_ Compte Rendu du C.M. du 9 avril 2018
- 2_ Investissements 2018
- 3_ Quoi de neuf au Foyer
- 4_ Les bons réflexes
- 5_ Nettoyage de printemps
- 6_ Diverses informations

1 Compte Rendu Sommaire de la séance du 9 avril 2018

Le C.M. s'est réuni le 9 avril 2018 à partir de 20 heures dans la salle du conseil municipal.
Présents : ISLER André, DELESSE Véronique, DENET Laurent, GUERRIERO Frédéric, STUPPY Chantal, HALLEZ Jean Pierre, SCHARF Annick, LAGRANGE Jérôme
Absent : SCHMITT Cyril, Brahim HASSANI

Point 1 : Compte Administratif 2017 de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses	89 176,22 €
Recettes	114 657,77 €
Report 2016	+ 50 498,57 €

Soit un excédent de fonctionnement de 75 980,12 €

Section d'investissement

Dépenses	30 396,85 €
Recettes	11 375,45 €
Report 2015	+ 28 380,12 €
Soit un excédent d'investissement	9 358,72 €

Point 2 : Affectation des résultats

Le CM décide d'affecter au compte 1068 en investissement sur le budget 2018 la somme de 43 641,28 €.

Rappel : Les trois taxes (CM 29 janvier 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les 3 taxes soit :

Taxe d'habitation :	8,60 %
Taxe sur le foncier bâti :	8,92 %
Taxe sur le foncier non bâti :	36,91 %

Point 2 : Budget 2018

Le Maire présente les budgets 2018 équilibrés :

Section de fonctionnement à	:	148 938,84 €
Section d'investissement à	:	114 200,00 €

Pour retrouver toutes les informations concernant notre commune, vous pouvez vous connecter sur le site de notre village :

www.Guinkirchen.fr

Distribution Sacs
MULTIFLUX

lundi
08 juin 2018
De 13h45 à 14h45

La mairie sera
fermée
le lundi 7 mai

Point 3: Mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Après délibération, le conseil municipal décide d'instaurer les nouvelles modalités de rémunération de l'indemnité de fonction pour les agents salariés de la commune de Guinkirchen.

Point 4: Devis travaux forestiers

Le conseil municipal accepte le devis de la somme de 3938€ ht présenté par l'ONF pour les travaux forestiers pour 2018.

Point 5: Statut CCHPB

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes de la Houve et du pays boulageois pour prendre la compétence du contrôle technique des poteaux d'incendie.

Point 6: Indemnité de conseil du receveur municipal

Le conseil municipal décide d'octroyer l'indemnité de gestion et de conseil à 100% à Mme BRUCKER remplaçante de Mme LATRECHE, receveur à Boulay.

Point 7: Devis chaises et tables

Le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise BRUNNER pour la fourniture de chaises et de tables pour la salle polyvalente.

Point 8: Subvention « Une rose un espoir »

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 50€ à l'association « Une rose un espoir ».

2 Les investissements en 2018

Après deux années de calme, la situation financière nous permet de refaire quelques investissements, les principaux concernent :

- Ainsi nous allons continuer notre programme de mise en accessibilité de nos bâtiments. Ils concerneront notre église. Nous allons remplacer la porte d'entrée, créer une issue de secours côté clocher et mettre en place une clôture de protection de la citerne à gaz. Le montant des travaux est estimé à 55 000€. Une subvention à hauteur de 55% a été accordée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et du fonds d'aide pour l'accessibilité des bâtiments.*
- La commune va acheter 36 chaises et 10 tables afin de compléter l'équipement de la salle polyvalente.*

3 Quoi de neuf au Foyer Rural

Au théâtre ce soir

séance à 20 h 30

Samedi 21 avril

On choisit pas sa famille

Pièce présentée par la troupe des baladins du Warndt

Marche populaire de printemps

La traditionnelle marche populaire se déroulera

Jeudi 10 mai

Par prairies et forêts, 3 randonnées de 5,5 km, 9,5 km et 12 km sont proposées. Les départs sont libres à partir de 8 heures.

4 Les bons réflexes pour les beaux jours

Avec le retour des beaux jours, les travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien de la maison vont devenir vos occupations favorites. Je veux donc vous rappeler les quelques bons réflexes pour vivre en bon voisinage.

Nous oublions trop souvent que nous vivons les uns à côté des autres et qu'il existe des règles officielles et d'autres de bon sens à respecter. Ainsi je vous rappelle :

Les heures de tontes et de bricolage sont réglementées :

Du lundi au vendredi	8 heures	-	12 heures 30
	13 heures 30	-	19 heures 30
Le samedi	8 heures	-	12 heures
	13 heures 30	-	18 heures
Dimanche et jours fériés	10 heures	-	12 heures

Je vous rappelle également que l'entretien des usoirs (espaces communaux situés devant vos maisons) est à votre charge. Ainsi vous devez les maintenir en bon état de propreté : la tonte du gazon, la taille des arbustes, l'évacuation des gravats et le balayage du trottoir.

Je vous rappelle encore que vous devez entretenir les jardins ou les vergers qui se trouvent au milieu du village et en particulier vous devez tondre les herbes le long des routes et des clôtures riveraines. Ainsi vous limiterez la prolifération des petits animaux indésirables et la propagation d'éventuels feux de broussailles.

Je vous rappelle encore que les espaces verts de la commune ne sont pas des sanisettes pour vos chiens. Il n'est pas agréable de faucher le gazon au milieu des crottes de vos animaux. Jean Roger, notre employé communal vous en sera reconnaissant.

En respectant ces quelques règles, nous allons passer une belle saison ensemble.

Le maire

5 Nettoyage de Printemps

Vous avez sans doute aperçu samedi dernier par cette belle matinée de printemps des joyeux bénévoles tout en jaune ramassant toutes sortes de débris sur les bords. Grâce à eux notre environnement retrouve un visage plus sympathique pour la belle saison à venir. Je les remercie tous sincèrement.



Malheureusement, toutes les belles choses ne durent pas et le « naturel » revient au galop, un naturel qui ne devrait plus être aujourd'hui. Ainsi depuis samedi nous avons pu à nouveau ramasser des paquets de cigarettes, des bouteilles en plastique, des cannettes métalliques et de constater de nouveaux dépôts d'ordures illicites.

Désormais le site de stockage de terre et de remblai (qui ne devrait pas être) se trouvant sur la route de Hinckange sera fermé et tout dépôt sera interdit. Une plainte sera déposée pour les déversements sauvages.

La communauté de communes dispose à Boulay d'une déchetterie pour accueillir gratuitement les végétaux, les gazons de nos jardins, les objets encombrants ainsi que de petites quantités de matériaux de démolition. Mais elle dispose également d'un site destiné à accueillir des quantités plus importantes de matériaux de démolition tels que des pierres, du béton, des déblais ainsi que de la terre. Le prix à la tonne est de 3,50 € HT.

6 Diverses informations municipales

La prochaine distribution des sacs de tri aura lieu le 8 juin 2018 de 13h45 à 14h45. Les personnes ne pouvant être présentes peuvent se rendre aux distributions dans les villages voisins. Tous les horaires sont affichés dans le tableau d'affichage. La mairie dispose d'un petit stock pour un « dépannage » mais pas pour une dotation complète.

Afin de ne pas pénaliser le bon tri au niveau du site de traitement, il est important que les sacs soient bien fermés. Veuillez donc prendre bien soin de faire un bon nœud afin qu'ils ne puissent pas s'ouvrir lors des collectes par les camions ramasseurs.

La maison du département de la Moselle à Boulay propose désormais tous les services concernant la Solidarité :

- Protection maternelle et infantile
- Aide sociale à l'enfance
- Action sociale et de l'insertion
- Prévention et évaluation médico-sociale
- Aide à l'autonomie et handicap

*Pour tous renseignements s'adresser à la maison de la solidarité à Boulay
les horaires d'ouverture:*

de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi